

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 23 septembre 2024 à la salle de la briqueterie à Saint-Dier-d'Auvergne sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 67	Économie	ZAC des Littes : compte rendu annuel à la collectivité 2023 et avenant à la convention de concession	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	--	------------------------

Intervention d'Assemblia, concessionnaire, pour présenter le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC des Littes et arrêter les comptes au 31 décembre 2023. C'est l'occasion également de présenter les aspects administratifs, techniques et de faire un point sur l'état de commercialisation de ce parc d'activités. Le prix des terrains s'échelonne de 10 €/m² (secteur de remblais), à 34 €/m² (terrains agricoles) en passant par 19 €/m² sur les emprises archéologiques. En 2023, la promesse de vente de la dernière parcelle a été signée avec l'entreprise Daniel Moquet pour une surface de 3 804 m². L'architecte conseil a poursuivi son accompagnement auprès des entreprises pour la mise en conformité de leurs aménagements. Enfin, un relais d'information service et un totem ont été installés en entrée de zone. Un avenant à la convention de concession est validé pour deux années complémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Si tout est terminé antérieurement à cette nouvelle échéance, un terme pourrait être mis à la convention avant la fin.

N° 68	Transitions	Fonds d'aide aux actions de transition	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	--	------------------------

Un nouvel appel à projets a été lancé auprès des associations et des collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable sur Billom Communauté. 6 candidatures ont été reçues et sur proposition de la commission transitions, l'assemblée valide l'attribution de :

- 1 250 € aux P'tites pépites pour la fête de la ressourcerie du 24 juin et une sensibilisation du public à la réparation, réutilisation et au réemploi,
- 1 250 € à l'association Les Gruns d'Espoir à Trézioux pour « Surcycl'art », animation pour sensibiliser le public à l'importance de l'économie circulaire en organisant des ateliers créatifs,
- 1 000 € pour le Bocal à idées à Egliseneuve concernant la création d'un four solaire collectif,
- 500 € à l'Olliéroise pour « Quelle nature chez moi ? » portant sur une sensibilisation des habitants à la connaissance et la préservation de la biodiversité (faune et flore),
- 500 € pour la Cartade à Glaine-Montaigut pour apprendre à identifier, cueillir et cuisiner les plantes sauvages,
- 500 € pour l'épicerie solidaire pour le jardin partagé « qui jardine dîne ».

N° 69	Transitions	Modification du dispositif du fonds d'aide aux actions transition	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	---	------------------------

Une modification des critères d'attribution au fonds d'aide des actions de transition est validé et comprend :

- favoriser les nouvelles demandes,
- ne pas privilégier une 3^{ème} demande similaire ou proche,
- prioriser les fiches-actions du PCAET s'il y a beaucoup de demandes.

N° 70	Économie	Fonds d'aide aux commerces	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	----------------------------	------------------------

Le Conseil communautaire a validé, fin 2023, la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aides aux commerces, en partenariat avec la Région. Il s'agit de soutenir les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité, avec un point de vente accessible au public, pour s'installer ou se développer, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-bourgs et bourgs-centres. Après examen des demandes, l'assemblée valide le soutien :

- du Broccafé à Billom pour 1 021 € (10 % de la dépense) en complément des 2 042 € de la Région (20%), pour l'aménagement d'une terrasse, l'achat de parasols et d'un store en façade,
- du Jardin de Billom pour 1 744 € (10%) en complément des 3 489 € de la Région (20%) pour la rénovation des portes d'entrées et des vitrines du magasin.

N° 71	Finances	Attribution de fonds de concours aux communes	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---	------------------------

Suite au pacte fiscal et financier, le Conseil communautaire avait validé une enveloppe globale de 600 000 € à destination des communes, pour des projets en lien avec les compétences de Billom Communauté, et ce pour la période 2024-2026. Chaque commune se voit attribuée une enveloppe qu'elle peut solliciter lorsqu'elle le souhaite. C'est ainsi qu'ont été validés les fonds de concours suivants :

- 36 129 € pour l'extension, la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de l'école publique d'Egliseneuve-près-Billom,
- 20 742 € pour la mise en accessibilité et la réhabilitation de la mairie avec création d'espaces culturels à Pérignatès-Allier.

N° 72	Mobilités	Avenant à la convention avec la Région AURA	Approuvé à l'unanimité
-------	-----------	---	------------------------

Validation d'un avenant à la convention de coopération mobilités avec la Région relatif à la date de signature qui est le 8 juin 2021. (Celle-ci avait été omise par la Région lors de la signature).

N° 73	Agriculture	Pôle viandes 63 : prise de participation à la reprise de abattoir d'Issoire	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	---	------------------------

Suite à la fermeture des abattoirs d'Issoire, le Département a décidé de reprendre ces outils en vu de créer un pôle viandes Puy-de-Dôme. La collectivité espère ainsi :

- assurer le développement d'une activité d'abattage d'envergure départementale permettant ainsi d'apporter une réponse aux enjeux identifiés dans les plans alimentaires territoriaux,
- contribuer à maintenir des filières économiques de proximité (valorisation de la viande en circuits courts),
- maintenir et développer de l'élevage et ainsi disposer d'un abattoir à faible impact environnemental assurant le respect du bien-être animal.

Une société d'économie mixte locale a été créée comptant déjà parmi ses actionnaires : le Conseil départemental, l'Agglo Pays d'Issoire, la Communauté de Communes du Massif du Sandy et des privés (producteurs, artisans-bouchers, tiers, grossistes et grande distribution) tous pour un capital social de 1 million d'euros. Un recours à l'emprunt est nécessaire pour 2,3 millions d'euros et les intercommunalités sont sollicitées (pour 10 000 ou 5 000 €) également pour intégrer ce capital.

L'assemblée valide une participation de Billom Communauté à hauteur de 5 000 €.

N° 74	Petite enfance	Modification de la subvention annuelle aux Petits Dômes	Approuvé à l'unanimité
-------	----------------	---	------------------------

Une subvention de 166 210 € avait été allouée au multi-accueil des Petits Dômes pour l'année 2024. La structure a finalement perçu une subvention « bonus attractivité » de la CAF de 16 490 € qui vient en déduction de la subvention de la Communauté de communes.

La subvention finale qui sera versée est donc ramenée à 149 720 €.

N° 75	Ressources humaines	RIFSEEP	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	---------	------------------------

La précédente délibération du 27 mai 2024 été entachée d'illégalité car plus favorable qu'aux agents de l'État quant au maintien du régime indemnitaire. La délibération est donc modifiée et précise que le RIFSEEP cessera d'être versé en cas de congé de longue durée, longue maladie, congé de grave maladie.

Par ailleurs est aussi rajouté, dans les cadres d'emplois bénéficiaires du RIFSEEP, celui des rédacteurs.

N° 76	Ressources humaines	Apprentissage	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	---------------	------------------------

L'assemblée valide le recrutement d'un apprenti pour un BPJEPS ANA (Activités aquatiques et de la natation) au centre aquatique pour une période de 20,5 mois, soit du 14/10/2024 au 30/06/2026.

N° 77	Finances	Décision modificative au budget primitif	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	--	------------------------

Compte-tenu de la prise de participation au capital de la SEL pôle viandes 63, il convient de voter des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement pour 2 500 € correspondant au versement 2024.

N° 78	Finances	Répartition du FPIC	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---------------------	------------------------

L'enveloppe globale attribuée cette année, au bloc local, est de 692 547 € ce qui représente une baisse de l'enveloppe de 19 561 € par rapport à 2023 (après déjà - 38 238 € en 2023). Sur proposition de la commission finances, il est décidé de répartir au prorata des chiffres de 2023 (nouveau permise par la loi désormais) tout en partageant équitablement la baisse de l'enveloppe entre l'EPCI et les communes. Les montants sont donc les suivants

- 426 321 € pour les communes,
- 266 226 € pour la CC.

Suite aux différentes fusions des Communautés de communes, et en l'absence de délibérations, ce sont les services fiscaux qui ont défini les bases minimum pour la Cotisation Foncière sur les Entreprises (CF) du territoire. Il s'avère que cela entraîne une iniquité entre les entreprises (les bases minimum des entreprises > 250 000 € de chiffre d'affaires sont inférieures à celle des entreprises dont le chiffre d'affaires est < à 250 000 €). C'est pourquoi le pacte fiscal et financier voté le 26 février 2024 a prévu le « Rééquilibrage des bases minimums de CF en fonction du chiffre d'affaires des entreprises » pour le 1^{er} janvier 2025. Pour les entreprises concernées, la variation moyenne de cotisation annuelle sera de 7,79 à 441,49 €.

Fait à Billom le 26 septembre 2024

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM